Association vaudoise pour les Droits de la Femme No 62 Octobre 2012

adf-vaud

GAZETTE

Dans la Salle du 1er février 1959 au BAP

rosa canina

La bibliothèque de l'Adf est ouverte les mardis et jeudis, de 14h à 18h à la Maison de la Femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.
Les responsables se réjouissent de vous y accueillir et de discuter avec vous de vos auteur-e-s préféré-e-s.
Abonnement 15.- francs par an (12.- pour les membres de l'Adf) ou 1.- franc par livre emprunté.

Quelques-unes de nos nouvelles acquisitions :
Agacinski Sylviane *«Femmes entre sexe et genre»,* Seuil 2012
Bilat Loïse et Haver Gianni *«Le héros était une femme…»,* Antipodes 2011
Cunéo Anne *«Un monde de mots»,* Campiche 2011
Char Yasmine *«Le palais des autres jours»,* Gallimard 2012
Dubuis Catherine *«Une femme entre les lignes»,* Plaisir de Lire 2012
de Grandi Pierre *«Yxsos ou le songe d'Eve»,* Plaisir de Lire 2011
Grésy Brigitte *«Petit traité contre le sexisme ordinaire»,* Albin Michel 2009
Huston Nancy *«Reflets dans un œil d'homme»,* Actes Sud 2012
Leon Donna *«La petite fille de ses rêves»,* Calmann-Lévy 2011
Mabille Nadine *«(H)éden»,* Monografic 2012
Noschis Anne *«Madame de Warens»,* L'Aire 2012
Olafsdottir Audur Ava *«Rosa candida»,* Poche 2010
Ostorero Martine *«La chasse aux sorcières»,* Fondation du Château de Chillon 2012
Ricci Lempen Silvia *«Une croisière sur le lac Nasser»,* L'Aire 2012

rosa canina a une adresse électronique : rosacanina@citycable.ch

Sommaire

3 **Editorial**

Politique

3 **Volonté politique vaudoise pour ouvrir le service civil aux femmes** *Sandrine Bavaud*
5 **Au nom de qui ?** *Charlotte Mosquera*
12 **Concours de la personnalité vaudoise des 250 dernières années** *Simone Chapuis-Bischof*
13 **Inauguration de la Salle du 1er février 1959 au BAP** *Marina Berts*
15 **L'avortement : une affaire privée, vraiment ?** *Charlotte Mosquera*

Société

4 **12 juillet 2012 : rencontre de six déléguées du « Women Development of Shanghai »** *Annemarie Nicod*
6 **Les tribulations d'une plaignante** *Viviane Schusselé-Klarer*
8 **Kit de survie anti-sexiste** *Sophie Gällnö*
10 **Le patronyme et La Poste** *Marina Berts*
11 **Jeux paralympiques : où sont les femmes ?** *Annemarie Nicod*
14 **Qu'est-ce que l'Habitation féminine ?** *Josette Zumstein*
15 **Un théâtre qui interroge** *Martine Gagnebin*

Divers

2 **Rosa Canina**
4 **Agenda**
7 **Notre association** *Martine Gagnebin*

Appel à nos membres *par Viviane Schusselé*

Si vous avez des idées d'**articles** pour la Gazette, ou des remarques, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Notre agenda est régulièrement mis à jour sur notre site http//www.adf-vaud.ch
Si vous avez une adresse électronique, veuillez nous la communiquer; vous recevrez des infos plus souvent.

Editorial *par Martine Gagnebin*

Encore !

Oui, encore un éditorial ! Et sa rédactrice de plancher une fois de plus sur son clavier.
Mais aussi « oui, encore ! » pour reprendre le titre d'un excellent spectacle* du mois dernier, qui s'est donné au théâtre Pull Off et intitulé « Mais que veulent-elles encore ? Encore ! »

Car c'est encore et toujours d'égalité qu'il nous faut parler et pour laquelle nous devons toutes et tous nous engager. Militant-e-s de toujours pour le suffrage féminin, moins jeunes mais gardant les yeux ouverts sur des acquis menacés de grignotage, nous marchons sur un chemin, caillouteux et plutôt pentu.
L'aboutissement, on le voit déjà, mais comme en montagne : si le but est proche, il y a encore quelques heures avant la joie pleine du sommet, la gourde de thé ou le verre de blanc partagés, les congratulations. En gravissant, nous bénéficions tout de même de quelques ruisseaux rafraîchissants, de haltes permettant de reprendre force.
C'est sur ce parcours de l'égalité que la Gazette de ce mois d'octobre souhaite vous entraîner.
Bonne lecture.

* Ce spectacle coïncidait avec la campagne de la Conférence romande des bureaux de l'égalité sur les discriminations salariales (2e quinzaine de septembre) ; dans ce même cadre, BEFH et ADF ont organisé une table ronde publique le 20 septembre au Pull Off.

PS : ce numéro de la Gazette est très « helvético-vaudois », nous en sommes conscientes. Nous n'en oublions pas moins les causes et les femmes de toute la planète.

Volonté politique vaudoise pour ouvrir le service civil aux femmes *par Sandrine Bavaud Auteure de l'initiative fédérale pour ouvrir le service civil aux femmes, Présidente du Centre pour l'action non-violente (CENAC)*

Le Conseil d'Etat vaudois et le Grand Conseil acceptent de renvoyer une initiative fédérale à Berne.

Le service civil est défini par nos autorités fédérales comme « une contribution civile de la Confédération en vue de promouvoir la cohésion sociale, de résoudre des conflits sans violence, de développer et de maintenir durablement notre patrimoine culturel ». Au même titre que les hommes, les femmes ont certainement des compétences à faire valoir pour contribuer à ces objectifs. Par ailleurs, le service civil permet d'acquérir des savoir-être, d'élargir son réseau, d'apprendre une langue, soit autant d'aptitudes que les femmes pourraient valoriser dans le cadre de leur carrière professionnelle.

Photo Sandrine Bavaud

Pour ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire, une initiative parlementaire a été déposée au Grand Conseil vaudois. Cette initiative a obtenu l'aval du Conseil d'Etat, puis celui du Grand Conseil le 28 août dernier. La Conseillère d'Etat libérale-radicale Jacqueline de Quattro, en charge du dossier, a honorablement défendu cette proposition à contre courant de son parti, son courage est à souligner.

Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire est une revendication portée depuis longtemps par les milieux non violents et pacifistes. L'initiative parlementaire vaudoise devra désormais être

traitée à Berne. En s'adressant aux autorités fédérales, le canton de Vaud est désormais précurseur, tout comme en 1959, lorsqu'il accorda le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Cette volonté politique d'ouvrir le service civil à la gent féminine est également un bel hommage à Pierre Cérésole et à Hélène Monastier, deux compatriotes vaudois qui ont rendu possible l'existence du Service civil international.

A l'écoute du débat du Grand Conseil, la vision que certain-e-s peuvent avoir des femmes demeure encore peu innovante et le sujet est certainement loin d'être clos. En effet, il n'y a pas de raison d'ouvrir le service civil aux femmes, soumis à l'assurance perte de gain, vu qu'elles ont déjà la possibilité de faire du bénévolat et de la protection civile dans des missions liées au social. En outre, il ne faudrait pas que des femmes recourent à des places d'affectation de service civil, empêchant ainsi des hommes à remplir leur obligation de servir leur pays. Cela dit, la majorité du Grand Conseil a été acquise et c'est déjà une belle victoire.

12 juillet 2012 : rencontre de six déléguées du « Women Development of Shanghai » *par Annemarie Nicod*

欢迎您到家里的女人

« Bienvenue à la Maison de la Femme »

Trois membres du comité de l'ADF et une toute nouvelle participante à notre association ont accueilli avec plaisir six Chinoises de Shanghai et leur interprète, Madame Ying qui vit en Suisse depuis trois ans et nous fait profiter de ses connaissances interculturelles et de son sourire.

Mesdames Jianying Yang, cheffe du département du « Women development » du district de Pudong à Shanghai, Yu Zhou, députée et directrice du Département pour la sauvegarde des droits de l'enfant et de la famille à Pudong (ce district compte trois millions d'habitants!), Fengying Tang, cheffe de section de ce département, Xiulian Yang, directrice du « Dong Ming Sub-district Office » de Pudong, ainsi que Jinwen Zou et Lianzhen Qiao, toutes deux présidentes de quartiers de la Fédération des Femmes se sont présentées et ont écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Martine Gagnebin sur les luttes qui ont permis aux femmes suisses d'obtenir le droit de vote en 1959 (Canton de Vaud) et en 1971 (pour l'ensemble de la Confédération).

Martine Gagnebin a également présenté nos principales interventions présentes et futures. Y. Tzieropoulos, D. Benmuvhar et A. Nicod ont aussi apporté quelques informations, en particulier sur l'assurance maternité et le temps qui s'est écoulé entre l'acceptation du principe d'une assurance maternité et l'entrée en vigueur de la loi.

Nos visiteuses chinoises visitent l'Europe (Lausanne, Rome, Varsovie) pour étudier nos conditions de vie, avec, bien sûr, un intérêt particulier pour la situation des femmes.

C'était ce 12 juillet 2012 notre deuxième rencontre, simple et empreinte de sourires réservés, avec des responsables de Shanghai (une délégation de la région de Fujian avait également rencontré l'ADF en 2011). Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour approfondir les sujets qui nous préoccupent. Une prochaine fois, nous préparerons un canevas de thèmes à discuter et nous les proposerons à l'avance à nos visiteuses.

Agenda

Jeudi 4 octobre, 19h15 : Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Eglantine-café -** *« Longévité et médecine anti-âge : miracle ou mirage ? »* entretien de **Manuela Salvi** avec Dr **Astrid Stuckelberger**, chargée de

cours, UNIL, présidente du Comité des ONG sur le vieillissement, Nations Unies Genève
Mercredi 17 octobre, 14h30 : Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Contacts et culture -** *«Compostelle, un chemin vers soi-même, un chemin vers les autres»* **Gabrielle Nanchen**
Jeudi 1er novembre, 19h15 : Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Eglantine-café -***«Grand-maman, grand-papa, actifs!?»* entretien de **Manuela Salvi**, journaliste RTS avec **Norah Lambelet Krafft**, conseillère intergénérationnelle (Ecole des grands-parents)
Samedi 10 novembre, dès 15h à la Salle du Faubourg à Genève, La **Fondation Emilie Gourd célèbre les 100 ans de parution du journal *Le Mouvement féministe*,** aujourd'hui ***L'Emilie***
Mercredi 21 novembre, 14h30, Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Contacts et culture -** *«Dopés, pas dopés»* **Martial Saugy,** directeur du laboratoire d'analyse du dopage
Jeudi 6 décembre, 19h15 : Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Eglantine-café -** *«Y a-t-il des héros féminins ?»* entretien de **Manuela Salvi**, journaliste RTS avec **Loïse Bilat**, chargée d'enseignement à la Faculté des sciences sociales et économiques UNIL
Mercredi 19 décembre, 14h30 : Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne – **Contacts et culture -** *«Les droits des femmes sont des droits humains»* **Manon Schick,** journaliste, directrice d'Amnesty international

Au nom de qui ? *par Charlotte Mosquera*

Suzanne Leutenegger photo Internet

Le 1er janvier 2013, la nouvelle loi sur le nom de famille entre en vigueur. Après de nombreuses années, cette inégalité de patronyme est enfin corrigée. La nouvelle réglementation permet enfin aux femmes mariées de garder leur nom de famille, sans se voir forcée d'y accoler le nom de leur mari. Le double nom passe donc à la trappe, et les époux devront choisir avant le mariage le nom de leur(s) futur(s) enfant(s).

La nouvelle loi arrive après de nombreuses années de lutte pour l'égalité des époux en matière de nom de famille. En effet, c'est en 2003, soit 10 ans avant l'entrée en vigueur de la loi, que la conseillère nationale Susanne Leutenegger Oberholzer demande par la voie de l'initiative parlementaire que le Code civil soit modifié pour assurer l'égalité des époux en matière de nom et de droit de cité.

Cette réforme permet enfin une réelle égalité du patronyme en Suisse (voir exemples dans l'encadré). Toutefois soyons réalistes, la possibilité qu'un couple choisisse le nom de la femme, soit que le mari prenne le nom de sa femme, semble encore très improbable.
Pour les couples non mariés, la loi instaure aussi un grand changement: le père pourra donner son nom à ses enfants au même titre que la mère, à condition que les parents exercent l'autorité parentale conjointe. La nouvelle loi permettra aussi aux pères actuellement non mariés de donner leur nom à leurs enfants, dans un délai d'une année après l'entrée en vigueur. Il sera aussi possible de changer le nom des enfants, dans un délai d'une année après l'entrée en vigueur de la loi et à condition que les parents soient d'accord.

Les détracteurs de la loi étaient tout de même nombreux ! Ils se sont époumonés à force d'argumenter que cette loi compliquera encore les recherches pour retrouver des personnes perdues de vue et que les arbres généalogiques en prendront un coup ! Soit ! Les psychiatres s'en sont mêlés aussi, en argumentant que cette loi entraînerait une perte du sentiment de continuité identitaire, et que les enfants ne sauront plus à quelle lignée ils appartiennent. Ils craignent aussi les risques de conflit sur le nom de l'enfant lors de la naissance, bien que cette question aurait dû être tranchée au moment du mariage. Il est vrai toutefois que la loi ne précise pas qui tranchera en cas de désaccord et de conflit.

Ces critiques traduisent une peur de la perte de la filiation paternelle et de la remise en question d'un système patriarcal, et refusent de voir le grand pas vers l'égalité des sexes que représente cette loi.
Notez que la loi a un effet rétroactif, et que les personnes qui portent actuellement un double nom ou le

nom de leur époux pourront reprendre en tout temps le nom qu'elles portaient avant le mariage.

Si la loi progresse, c'est aujourd'hui à la société civile (et notamment à la Poste, voir l'article sur la question des procurations de la Poste) de s'adapter, et d'accepter les nouvelles configurations familiales et conjugales entrainées par les avancées dans le domaine de l'égalité des sexes.

Exemples pratiques

Première possibilité : Le couple prend un seul nom, celui du mari. Si Madame Dubois se marie avec Monsieur Dupont, dans ce cas le couple s'appellera : Monsieur et Madame Dupont.

Deuxième possibilité : le couple prend un seul nom, celui de la femme. Dans ce cas le couple s'appellera Monsieur et Madame Dubois.

Troisième possibilité : chacun garde son nom, Monsieur Dupont reste Monsieur Dupont et Madame Dubois garde également son nom. Dans cette perspective là, il faudra choisir quel nom porteront les enfants, sachant que ce choix se fera au moment du mariage et que tous les enfants porteront bien évidemment le même nom.

Les tribulations d'une plaignante *par Viviane Schusselé-Klarer*

Le 7 juin 2011, Dominique Benmuvhar m'envoie, par courriel la photo d'une publicité AXE, format mondial, qui fait flores dans les rues lausannoises.

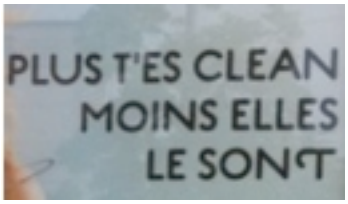

Il s'agit d'une publicité ventant un gel douche masculin : on y voit une jeune femme en bikini plus que succinct, le gel douche pour homme et la phrase qui nous interpelle, « **Plus t'es clean, moins elles le sont »**

Le 13 juin 2011, au nom de notre association, je prépare une plainte auprès de la Commission suisse pour la Loyauté en Publicité contre Unilever, propriétaire de la marque AXE.

Sur le formulaire de la plainte, téléchargeable sur http://www.lauterkeit.ch/indexF.html, dans la case de la « partie défenderesse » il faut indiquer le nom du responsable Unilever pour la Suisse. Sur l'internet, je trouve l'adresse de son PDG.

Partie défenderesse	Nom, prénom	Peter Ernsting
	Organisation/maison	Unilever Supply Chain Company AG
	Rue/case postale	Spitalstrasse 5
	NPA, localité	8201 Schaffhausen

Je transmets la plainte à notre présidente Martine Gagnebin qui la signe et l'envoie à la Commission.
Le 12 octobre 2011 nous recevons la réponse suivante de la Commission et imaginons que c'est gagné.

« après examen de la plainte du 13 juin 2011, mais en l'absence de prise de position malgré une demande expresse dans ce sens,

considérant ce qui suit:

La partie plaignante porte plainte contre la publicité par affiches de la partie défenderesse qui représente, selon elle, une exploitation de la femme et comporte un commentaire dégradant pour les femmes: « Plus t'es clean moins elles le sont ». Malgré le fait que la partie défenderesse y a été invitée, aucune réponse à la plainte n'a été reçue.

Conformément à la Règle no 3.1 1, chiffre 1, une publicité qui discrimine l'un des sexes en attentant à la dignité de la femme ou de l'homme n'est pas admissible. Selon le chiffre 2 de cette règle, il y a notamment publicité sexiste lorsque des hommes ou des femmes sont affublés de stéréotypes sexuels mettant en question l'égalité entre les sexes, et lorsque la personne représentant l'un des sexes sert d'aguiche dans une

représentation purement décorative.
L'énoncé « moins elles le sont » se rapporte directement à « elles », donc aux femmes en général, représentées par la femme photographiée. Une telle assertion méprisante fait de la femme un objet contrôlable à manipuler en tout temps pour l'acte sexuel, portant ainsi atteinte à la dignité de la femme et, de ce fait, attribue à la femme le stéréotype sexuel selon lequel elle perdrait le contrôle d'elle-même, deviendrait dévergondée et « sale » et qu'elle abandonnerait toute décence lorsqu'un homme utilise ce produit. Dans ce sujet d'affiche, on ne saurait identifier une caricature humoristique ou ironique. Aussi faut-il répondre par l'affirmative à la question de savoir s'il y a infraction à la Règle no 3.11 et la plainte doit être approuvée.

rend l'arrêt suivant:

La partie défenderesse a enfreint la Règle no 3.11 et est sommée de renoncer à faire usage du présent sujet à l'avenir.
En cas d'arrêt jugé arbitraire, recours peut être déposé auprès du Plenum de la Commission Suisse pour la Loyauté, dans les 20 jours suivant la notification avec indication des motifs évoqués. »

Dans le courant du mois d'octobre, Unilever se décide à recourir, arguant du fait qu'au moment du dépôt de la plainte, le PDG cité avait été remplacé.

Cécile Maud Tirelli, avocate-stagiaire dans le cabinet de Me Violaine Jaccottet Shérif a l'amabilité de se saisir du problème, et, comme je suis à l'origine de l'erreur, elle me communique l'adresse d'un site indiquant précisément les responsables d'entreprises. http://www.zefix.ch/, sur lequel elle a trouvé les noms indiqués ci-dessous. Comme vous pouvez le constater, seuls les noms ont changé !

Nom, prénom	P. de Castro et P, Fenwick
Organisation/maison	Unilever Supply Chain Company AG
Rue/case postale	Spitalstrasse 5
NPA, localité	8201 Schaffhausen

Le 20 juin 2012, la Commission pour la Loyauté a rendu l'arrêt suivant :
« Le recours est rejeté ».

Les copies des décisions mentionnées sont disponibles sur notre site www.adf-vaud.ch.

Notre association *par Martine Gagnebin*

C'était le 1er juin 2012. La grande salle, fort agréablement fleurie, de la Maison de la femme accueillait la 104e (mais oui !) assemblée générale de l'ADF-Vaud. Reflets de ce temps mis à part pour faire le point sur la vie de notre association.

Inventaire

2 soirées pour candidates politiques aux élections fédérales et cantonales
1 campagne d'affichage et de papillons incitant les jeunes à voter
2 réceptions de délégations de femmes chinoises et moldaves
1 entrée de l'ADF-Vaud sur Facebook

Ça roule

Rosa canina (la bibliothèque),Femmes sans Frontières, Eglantine Cafés et les Gazettes
Les comptes sont sains et l'actif comité est réélu

Trajectoire atypique

La soirée se prolongeait avec l'exposé étonnant de Madame Taraneh Aminian, iranienne courageuse et actuellement conseillère municipale sur la Riviera.
Après de délicieuses agapes des échanges se poursuivirent.

Ce 1er juin, nous avons toutes pu prendre la mesure de la vitalité de l'ADF-Vaud.

Kit de survie anti-sexiste *par Sophie Gällnö*

Non non, ce kit ne contient ni spray au poivre ni boîte à claques, mais un ensemble de petits livres agréables à lire, que l'on peut dégainer à tout moment pour se défendre contre les assauts du sexisme ordinaire. Et si on ne les a pas sous la main, on peut recourir aux sites Internet qui y sont rattachés.

Sexisme de tous les jours

Qu'est-ce que le sexisme ordinaire ? Hélas, nous y avons déjà toutes et tous été confrontés un jour... Citons deux exemples :
« Nouvelle dans mon immeuble, je fais connaissance avec mon voisin et lui explique que je suis étudiante. Il me répond : - Pour quoi faire ? Le meilleur diplôme pour une femme, c'est le mariage. »
Ou encore
« Je suis un homme, étudiant, et j'ai postulé pour un poste de caissier. La personne en charge de l'entretien me dit : - ça ne vous gêne pas de faire un boulot de femme ? Ce n'est quand même pas fait pour les hommes, la caisse. – Vous avez bien un homme, déjà. – Oui, mais lui, il est homo... »

Ces témoignages figurent parmi des dizaines d'autres dans le livre publié par l'association française

« Osez le féminisme » : *Vie de meuf. Le sexisme ordinaire illustré* (Editions JBZ & Cie 2011, puis Pocket 2012 pour le format poche).

Le ton caustique et les dessins humoristiques de ce livre font souvent rire, mais les témoignages sont effarants. Pourtant, il s'agit du vécu quotidien de femmes (et de quelques hommes) de la France d'aujourd'hui. En effet, l'ouvrage est basé sur des anecdotes d'internautes récoltées sur le blog de l'association, www.viedemeuf.fr ; au moment de la parution du livre, l'association avait déjà reçu plus de 3000 témoignages !

Outil militant, *Vie de meuf* comporte également des données factuelles sur l'égalité, présentées sous forme de petits *quiz*, et d'éléments de la loi, qui montrent que le sexisme ordinaire n'a rien de légal... En prime, le livre est parsemé de suggestions de répliques pour faire face avec humour à des situations qui nous énervent. Exemple : «- Vous allez nous faire le café, comme vous êtes la seule fille... – Vous savez, depuis Georges Clooney, on n'a plus besoin d'être une fille pour savoir faire le café ! »

Bref, il s'agit là d'un merveilleux petit ouvrage destiné à un très large public, à lire ou à offrir pour se sentir moins seul-e-s et mieux armé-e-s contre le sexisme quotidien.

Sexisme dans les hautes sphères

Vous pensiez peut-être qu'en fréquentant des milieux raffinés, des personnes cultivées et *a priori* très bien éduquées, vous étiez à l'abri du sexisme de bas-étage ? Voilà une croyance qui ferait réagir **Brigitte Grésy**, autrice du *Petit traité contre le sexisme ordinaire* (Albin Michel 2009). Cette Française brillante, bardée de diplômes, a mené une carrière époustouflante : d'abord directrice de cabinet au sein du Ministère de l'Industrie, elle a ensuite occupé des fonctions dirigeantes au sein du Ministère de l'Égalité et a été nommée inspectrice générale des affaires sociales. Elle a ainsi eu maintes fois l'occasion d'observer et d'étudier de près les mécanismes du sexisme ordinaire à l'œuvre dans les très hautes sphères de l'économie et de l'Etat.

Premier constat : le sexisme est sournois et difficile à repérer. Pour le décrire, il faut se baser sur le ressenti des victimes : «Il y a attaque de sexisme ordinaire dès que la destinataire est envahie par un sentiment de malaise. Les adjectifs qui reviennent le plus souvent lorsque les femmes parlent de cet état sont tous affectés d'un signe de privation, du « de » privatif qui crée le manque et le mal-être : elles se disent désorientées, démunies, déroutées, déstabilisées, dépourvues… Et trois mots reviennent en boucle dans leur tentative de description de cet état : infantilisation, déstabilisation, exclusion. »

Ces attaques prennent la forme de petites remarques, de plaisanteries apparemment anodines,

de silences ou de regards, qui remettent en question les compétences des femmes et leur légitimité au sein de la sphère professionnelle – en particulier lorsqu'elles occupent un poste à responsabilité.

Parfois, la remarque peut émaner de quelqu'un qui n'est pas forcément mal intentionné. La plupart du temps, il s'agit d'attitudes ambiguës, jouant sur l'humour ou la séduction. Toujours est-il que la victime se sent subitement réifiée, « figée » dans un rôle sexué qu'on lui impose. Alors comment réagir ?

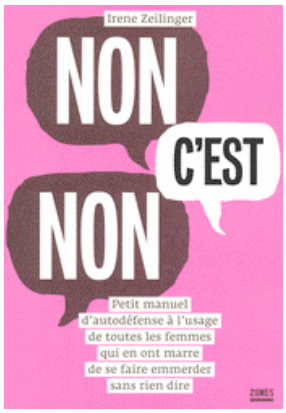

Le 14 juin dernier, Brigitte Grésy a été invitée à l'Université de Genève pour donner une conférence sur le thème de « L'excellence, au-delà du sexisme ordinaire ». En effet, le monde académique, extrêmement intellectuel et policé par ailleurs, n'est de loin pas exempt de sexisme, parfois de très bas niveau. Oratrice charismatique et pleine d'humour, Brigitte Grésy nous a livré ses conseils pour réagir et résister.

En premier lieu, il faut éviter de réagir sur-le-champ – à moins d'avoir un sens de la répartie exceptionnel. En effet, une réaction trop vive risque d'avoir un « effet boomerang », qui vous revient à la figure et compromet votre carrière : mieux vaut se calmer, retrouver ses esprits, prendre le temps d'élaborer une stratégie. Ensuite, il faut entamer un dialogue avec la personne qui vous a blessée, non pas pour l'accabler, mais pour exprimer votre ressenti : « Je me suis sentie mal à l'aise/discriminée/pas prise au sérieux/etc. ». Pour reprendre l'expression de Brigitte Grésy, il s'agit de rester « bien droite dans ses bottes » et recadrer l'adversaire, mais sans entrer en confrontation.

L'ouvrage de Brigitte Grésy est extrêmement précieux, à la fois pour se rendre compte que certaines situations désagréables ne sont pas normales, et pour apprendre à se défendre de manière digne, sans nuire à ses propres intérêts. Parallèlement à son livre, elle a créé un site Internet sur lequel on peut apporter son témoignage, lire les témoignages d'autres internautes, et accéder à des parties de son ouvrage : www.sexismeordinaire.com.

Du sexisme ordinaire à la violence

Dernier outil de notre kit de survie, un ouvrage très pragmatique visant à se protéger des situations les plus graves, celles où le sexisme vire à l'agression. Formatrice d'autodéfense pour femmes, **Irène Zeilinger** a constaté que les formations d'autodéfense féminine n'étaient pas très répandues dans les pays francophones, et qu'elles suscitaient même des réactions sceptiques. Pourtant, dans d'autres pays européen, l'apprentissage de ces techniques est considéré comme tout à fait normal.

Elle a ainsi publié un manuel au titre très explicite : *Non c'est non. Petit manuel d'autodéfense à l'usage de toutes les femmes qui en ont marre de se faire emmerder sans rien dire* (Editions Zones, 2008).

L'autodéfense commence dans la tête. Irène Zeilinger illustre ce principe en citant un fait divers particulièrement épouvantable : « C'est une histoire vraie. En 1966, à Chicago, un certain Richard Speck entra par effraction dans une maison où habitaient des élèves infirmières. Neuf étaient présentes, huit d'entre elles sont mortes entre ses mains au cours de la soirée. Il était seul. Il n'avait pas d'arme. Il les a enfermées dans une pièce où il est venu chercher ses victimes l'une après l'autre, pour les emmener dans une autre pièce où chacune a été ligotée, puis étranglée. Elles savaient qu'il voulait toutes les tuer. Elles avaient la possibilité de parler entre elles pour développer une stratégie commune. Mais pas une seule fois, semble-t-il, ces jeunes femmes ont pensé : « Nous sommes plus nombreuses que lui, on ne se laissera pas faire, nous ne voulons pas mourir. » Une seule a eu la présence d'esprit de se cacher sous un lit – ce fut le seul acte de résistance – et elle a survécu. Il n'avait pas compté ses victimes ... C'est un horrible exemple de l'importance de l'autodéfense mentale : pour pouvoir se défendre, il faut d'abord détruire les mythes d'impuissance et de faiblesse, les déséquilibres de pouvoir réels et imaginaires qui voudraient nous condamner à être victimes, qui nous rendent victimes sans même que l'agresseur ait besoin de lever le petit doigt. » (p. 73-74.)

Heureusement, des agressions aussi violentes sont rares. Cet exemple extrême permet cependant de mettre en lumière les mécanismes mentaux qui nous empêchent de nous défendre contre tous types d'agressions.

Le manuel d'Irène Zeilinger s'organise autour des principales formes de violence et de défense y relative : mentale, émotionnelle, verbale, physique. L'auteure se base sur des connaissances théoriques, mais également sur son expérience acquise en écoutant des femmes. Elle met en lumière nos blocages les plus courants, basés sur des croyances qui nous ont été inculquées par notre éducation et la société. Elle nous propose ensuite des modes de pensées plus constructifs et efficaces, comme par exemple « J'ai le droit d'avoir confiance en moi et d'essayer de tout faire pour maintenir mon intégrité » ; « J'ai le droit d'être impolie » ; « J'ai le droit de ne pas comprendre . » Les différentes stratégies et techniques d'autodéfense mentale ou physique sont clairement expliquées, mais ne remplacent pas un cours pratique. Ce livre sert à une prise de conscience, offre de nombreux outils, mais a pour but de donner envie d'apprendre à se défendre dans le cadre d'une formation spécifique.

En attendant de s'inscrire à un cours de Fem-Do Chi par exemple (www.femdochi.ch) ou d'autres techniques d'autodéfense pour femme, il est donc utile de lire ce livre, soit en format papier, soit gratuitement sur le site Internet de la maison d'édition, www.editions-zones.fr.

Le patronyme et La Poste *par Marina Berts*

Prix
Valable dès le 1er avril 2012

	Prix au guichet	Prix sur Internet
Procuration		
– pour la 1re année (12 mois)	36.00	24.00
– pour chaque année suivante	24.00	24.00
Ajouter mandataires	12.00	gratuit
Effacer mandataires	gratuit	gratuit

en CHF, TVA incluse

Lorsque je me suis mariée en Finlande en 1989, il était déjà possible pour les femmes de garder leur nom de jeune fille lors du mariage. J'ai donc décidé de garder le mien et en avais informé l'Ambassade Suisse à Helsinki. Cette instance m'avait confirmé que le maintien de mon nom de jeune fille serait reconnu et valable en Suisse. Mon nom de famille avait toujours été Berts et continuerait donc à l'être.

En prenant domicile dans le canton de Vaud en 1993, je n'imaginais pas tous les tracas qui m'attendaient, tous liés à mon patronyme. En m'inscrivant à la commune, l'administration communale avait prétendu, à tort d'ailleurs, que mon nom de famille devait être celui de mon mari, étant donné que j'étais désormais une femme suisse mariée vivant en Suisse. Plus tard, d'autres voulaient encore m'obliger à accoler le nom de mon mari au mien. Finalement, j'ai demandé à une professeur de droit ce qu'il en était : est-ce que mon choix de patronyme lors de mon mariage en Finlande n'était pas valable en Suisse, malgré la déclaration de l'Ambassade suisse à Helsinki ? Et la réponse était claire : le fait d'avoir gardé mon nom de jeune fille était tout à fait légal en Suisse et ne pouvait être remis en question. Mon nom de famille était donc uniquement Berts, selon le droit international privé.

C'est très bien, sur le papier et selon le droit international tout était clair. Mais dans la vie pratique, ce n'était donc pas si simple que cela. A chaque contact avec les autorités - commune, canton ou Confédération - il a toujours fallu expliquer et réexpliquer. A La Poste, notamment, mon mari et moi avons même dû nous établir des procurations réciproques pour pouvoir aller chercher des recommandés au nom de l'autre, en cas d'absence.

Pendant des années, j'ai donc bataillé contre l'ignorance flagrante des autorités et des fonctionnaires. Enfin, la loi sur le patronyme a changé en Suisse aussi et changera encore le 1er janvier 2013, pour rejoindre la législation de bien d'autres pays européens. Je pensais que la question du patronyme serait réglée une fois pour toutes. J'avais tort de le croire : au printemps, autant mon mari que moi avons reçu une lettre de La Poste nous indiquant que si nous désirions maintenir nos procurations auprès du géant jaune, cela nous coûterait fr. 24.- par année, donc fr. 2.- par mois. Jusqu'alors, les procurations étaient gratuites. J'ai bien réfléchi à la question et ai décidé d'attirer

l'attention de La Poste sur le fait qu'il y a de toute évidence une inégalité de traitement entre les époux portant le même nom de famille et ceux qui portent des patronymes différents. Les époux portant le même nom de famille peuvent, sans procuration, retirer des envois recommandés l'un pour l'autre, tout simplement en présentant une pièce d'identité, ce qui est entièrement gratuit. Par contre, et ceci dès le 1er juillet 2012, des époux portant des patronymes différents ont impérativement besoin d'une procuration pour la même action. Cette procuration leur coûte fr. 24.- par année et par personne, pour un service qu'ils n'utiliseront peut-être qu'une fois tous les deux ans. Même statut, prix différent, tout simplement à cause du patronyme. Il y a, à mon avis, une inégalité de traitement tout à fait flagrante, d'autant que la situation avec des patronymes différents devrait devenir plus fréquente avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, en 2013, qui autorisera les femmes à garder leur nom de jeune fille lors du mariage.

Je ne vous raconterai pas toutes les difficultés rencontrées pour adresser un simple courrier à La Poste (tout doit se faire par e-mail), ni sur les réponses qui m'ont été données (réponses standards du Service à la clientèle), ce serait trop long. Résultat : zéro. J'ai en plus contacté l'émission « On en parle », la Fédération Romande des Consommateurs (FRC), et je commençais à penser demander un avis de droit sur la question. Mi-juillet, mon regard tombe, tout à fait par hasard, sur une rubrique du site web de la FRC concernant les procurations de La Poste. Apparemment, le géant jaune cède un peu sous la pression des consommateurs et des consommatrices. Prochainement, il sera possible d'accéder à un formulaire de procuration à usage unique, et celui-ci sera gratuit.

Mes efforts et mes protestations n'ont donc pas été vains : ils se sont rajoutés au raz-de-marée de protestations que La Poste a reçu de partout concernant les procurations payantes. Mon mari et moi aurons toujours besoin de procurations et ne serons pas sur un pied d'égalité avec les couples mariés portant le même nom de famille, mais au moins, cette procuration sera sans frais.

Pour finir, je ne suis pas encore allée sur le site internet de La Poste pour voir si ce fameux formulaire existe bel et bien déjà, mais je ne manquerai pas de le faire. Et si ce n'est pas le cas, je le réclamerai.

Jeux paralympiques : où sont les femmes ? *par Annemarie Nicod*

Publié le 30 août 2012 par Égalité

Dans un communiqué du 29 août, trois associations, « La Ligue du droit international des femmes », la « Coordination française pour le lobby européen des femmes » et « Femmes pour le dire , Femmes pour agir » dénoncent la faible représentation des femmes aux JO paralympiques de Londres.

En effet, il y a 1300 athlètes femmes de moins que d'athlètes hommes. Sur les 4283 athlètes, 65% sont des hommes et seulement 35% des femmes. 4 délégations ne comportent aucun homme alors que 52 ne comportent aucune femme.

En Suisse, 10 femmes sur 26 athlètes

« Le modèle sportif doit être un levier pour la lutte contre les stéréotypes sexuels et non les renforcer. Il serait temps de s'interroger sur les raisons du retard dans le développement du sport de haut niveau pour les femmes handicapées ».

Ces revendications ont notamment fait l'objet de la lettre adressée au Mouvement Olympique à Londres le 25 juillet (« Londres 2012 : Justice pour les femmes »).

Concours de la personnalité vaudoise des 250 dernières années *par Simone Chapuis-Bischof*

24 heures 250 ans

En avril 2012, le journal 24H, qui fête cette année son 250e anniversaire, lance un concours : les lecteurs et lectrices du journal doivent choisir une personnalité qui leur paraît le mieux symboliser le rayonnement vaudois au cours de ces deux siècles et demi d'histoire.

Relevons que la première annonce du concours était rédigée de la façon suivante : « ***qui sera Le Vaudois de ce quart de millénaire ?***» ; dès le lendemain (les critiques avaient probablement envahi la rédaction !), on invitait à élire «la personnalité vaudoise» à choisir semaine après semaine parmi les 250 noms proposés : 29 dames et 221 messieurs !

Après quelques semaines, après quelques votes par catégories, il restait en seizième de finale 4 femmes et 12 hommes ! Les femmes : Gertrude Girard-Montet*, Madeleine Berthod, Lise-Marie Morerod et Anne Richard. Sur demande d'une de nos membres, nous avons lancé le mot d'ordre de voter pour Gertrude Girard-Montet qui sortit 2e en huitième et en quart de finale.

Gertrude Girard Montet
photo Internet

Puis ce fut le procès fictif annoncé par 24H : le procureur Eric Cottier et le président du tribunal Jean-Daniel Martin avaient accepté de jouer un «procès» qui promettait d'être haut en couleur et plein d'humour. Le 28 juin, dans la plus grande salle du tribunal de Montbenon, le procureur releva les défauts du concours (une pointe au machisme de 24H) et souligna les défauts de chacune des 4 personnalités montrant qu'aucune ne pouvait revendiquer le titre suprême de «Vaudois-e de ce quart de millénaire».

Les 4 candidat-e-s en lice étaient Jean-Pascal Delamuraz, Gertrude Girard-Montet, le Général Guisan et Daniel Rosselat. M. Martin, avec le sérieux qui sied à un président de tribunal, donna ensuite la parole aux avocats de chaque personnalité en jeu. (On avait eu la décence de désigner 2 hommes et 2 femmes). Ces 4 avocat-e-s «commis d'office mais largement consentants» se sont prêtés au jeu avec brio. Ils/elles avaient reçu la consigne de défendre la personnalité qui leur était attribuée et d'égratigner les autres ! C'est Me Sandrine Osojnak qui devait défendre notre ancienne présidente. Nous publions ci-dessous quelques extraits de sa plaidoirie.

Ensuite, toujours très sérieux, le président se retira avec les 12 jurés (6 hommes et 6 femmes) pour délibérer.

Pendant ce temps 3 acteurs et une actrice jouant les rôles des prévenu-e-s amusèrent le public par des sketches improvisés.

Le président et les jurés revenus, on put entendre le verdict : Jean-Pascal Delamuraz sortait premier. (On nous apprit qu'aucune des femmes jurés n'avait jamais entendu parler de Gertrude Girard-Montet !).

«… le temps passe, et les idoles du passé sont parfois brûlées par ceux qui les avaient adorées.

En effet, alors que j'interrogeais hier mon apprentie, lui demandant si elle savait qui était le Général Guisan, elle me servit la réponse suivante, d'une voix candide :

Euh, Général Guisan, c'est pas la rue qui traverse Vevey ?

Elle n'avait pas tort. Car aujourd'hui, telles ces divas déclinantes recherchant encore la lumière des projecteurs, le Général Guisan est prêt à s'allonger dans la moitié des villes de Suisse, sous forme d'avenue, de rue, de quai pour maintenir sa célébrité.

Et pourtant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Jurés, voici ce que la nouvelle génération a retenu du Général Guisan : un homme qui a le nom d'une rue… Est-ce cela, la personnalité vaudoise des 250 dernières années ?

«… les autres… mais quels autres ? Jean-Pascal Delamuraz ?
Ah, Delamuraz… C'est Radicalement Vôtre, le Gentleman vaudois, même pas cambrioleur…

Mais si les femmes de ce canton et de ce pays n'avaient pas obtenu le droit de vote, grâce à l'engagement de chaque instant de Gertrude Girard Montet, **il n'aurait jamais été élu au Conseil fédéral !**

Et puis, les chiffres parlent d'eux mêmes : que dire d'un homme arrivé seulement **93ème** conseiller fédéral, alors que Gertrude Girard Montet fut la **première Vaudoise** à accéder au Conseil National ?»

«…souvenez-vous simplement de ces trois dates :
1959 : la première, crânement vaudoise : l'introduction du suffrage féminin dans notre Canton, pour laquelle ma cliente s'est battue à la tête de l'association vaudoise pour le suffrage féminin

1971 : l'introduction du suffrage féminin au niveau fédéral, après le combat sans faille de Gertrude Girard Montet à la tête de l'Association suisse pour le suffrage féminin, dès 1968.
Et 1974, enfin : date à laquelle elle fut la première femme vaudoise à accéder au Conseil national, portant haut les couleurs du Canton de Vaud.
Que de batailles menées avec conviction par une femme dont le souci était la défense non pas de ses propres intérêts, mais du droit de toutes les femmes.
En conclusion, il ne fait aucune doute que, de par sa place ici ce soir, Getrude Girard Montet est déjà **la** plus grande des Vaudoises de ces 250 dernières années. Et, l'homme étant une femme comme les autres, il ne tient qu'à vous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Jurés, de faire aujourd'hui de Gertrude Girard Montet **LE** plus grand des Vaudois.»

En résumé, ceux et celles qui ont eu la chance d'assister à ce «procès» se sont bien amusé-e-s. Mais nous pouvons conclure que l'histoire de la plus grande révolution qu'ait connue notre pays – une révolution sans victimes – n'est pas connue des jeunes générations. Cette histoire n'est-elle pas enseignée dans les écoles ? En tout cas, à la Tour-de-Peilz, où vivait notre première conseillère nationale, on ne la connaît pas !
* Remarquons que notre ancienne présidente avait repris son nom de jeune fille et dans ses dernières années, elle répondait au nom de Gertrude Montet Girard. Le procureur signala cette erreur de 24H !

Inauguration de la Salle du 1er février 1959 au BAP

par Marina Berts

Grâce au Collectif vaudois 14 juin 2011, une salle du Bâtiment administratif polyvalent (BAP) à Lausanne a été rebaptisée pour enfin commémorer « un truc de nanas », comme le disent si finement certains de ces messieurs. Ce « truc de nanas », c'est la date de la votation qui a donné aux femmes vaudoises le droit de s'exprimer dans les urnes. Le 14 juin 2012, je me suis rendue au BAP pour assister à l'inauguration de cette salle, si joliment rebaptisée « Salle du 1er février 1959 ».

Dans le hall principal du BAP, j'ai trouvé une belle exposition avec textes et photos sur le féminisme en Suisse, sur le combat des femmes pour l'obtention du droit de vote ainsi que les biographies des quatorze personnalités que nous fêtions ce jour-là, treize femmes et un homme. Je ne connaissais pas du tout certaines femmes ayant œuvré au 19e et début du 20e siècle : Charlotte Olivier, Augusta Gillabert-Randin, Antoinette Quinche et Erna Hamburger. Bien entendu, je savais qui étaient Jacqueline Maurer-Mayor, Carole Roussopoulos, Danielle Yersin, Yvette Jaggi, Simone Chapuis-Bischof, Gertrude Montet Girard, et je reconnaissais les noms d'Antonie Girardet-Vielle, Liliane Valceschini, Marguerite Narbel et de Gabriel Despland. Une lecture rapide des textes sur la vie de toutes ces personnes était donc bienvenue.

La Salle du 1er février 1959 n'a rien de spectaculaire : c'est une salle polyvalente assez grande, avec des murs en béton, borgne, avec de la place pour environ 150 personnes si ce n'est plus. Lors de la cérémonie, de grandes « banners » ou banderoles suspendues au plafond tapissaient

les murs. Sur ces banderoles, les photos des quatorze personnalités, avec dates de naissance et rôle joué dans le combat pour le suffrage féminin. Une petite délégation de l'ADF-Vaud était présente pour la cérémonie : Simone Chapuis-Bischof, Martine Gagnebin, Annemarie Nicod et moi-même.

La cérémonie d'inauguration, ponctuée de musique de jazz agréable, a permis à plusieurs personnalités de prendre la parole. Magaly Hanselmann, cheffe du Bureau de l'Egalité du Canton de Vaud, a brillamment relié toutes les parties de l'événement : musique, discours, témoignages, distribution de cadeaux. Pour ouvrir la cérémonie, le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard nous a raconté comment la salle a reçu son nouveau nom, ensuite Mariela Muri nous a conté l'origine de l'idée de rebaptiser une salle, et puis la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a tenu un discours féministe enflammé. Jacqueline Maurer-Mayor, première femme à accéder à la fonction de Conseillère d'état en 1997, a également exposé certains problèmes tout à fait concrets rencontrés dans l'exercice de ses fonctions. D'autres ont également témoigné de leur combat en faveur du suffrage féminin, parfois de manière très touchante, parfois avec beaucoup d'humour. Finalement, Mesdames de Quattro et Maurer-Mayor ont distribué un joli cadeau aux quatorze personnalités du jour ou à leurs représentant-e-s : une bouteille de vin commémorative avec une belle étiquette portant le portrait des pionnières-pionnier.

Le baptême de la Salle du 1er février 1959 est un bel hommage à toutes celles - et ceux – qui ont milité pour le suffrage féminin dans le canton de Vaud. Il est important de se souvenir des femmes qui s'engagent dans notre société et le rôle essentiel qu'elles jouent pour l'avenir de nous toutes et tous.

Malheureusement, les femmes sont souvent oubliées justement parce qu'elles ne figurent jamais sur nos murs et par conséquent rarement dans la mémoire collective, bien que leur apport à la société soit tout à fait réel et visible.

Qu'est-ce que l'Habitation féminine ? *par Josette Zumstein*

Conscientes des difficultés d'un grand nombre de femmes à revenus modestes à trouver un logement, un groupe de personnes issues essentiellement des associations féminines vaudoises a créé en 1954 la Société coopérative de l'Habitation féminine. Soutenue par de nombreuses personnalités du monde des affaires et avec un large appui des pouvoirs publics, la société a pu construire à Lausanne un premier immeuble en toute propriété à l'Avenue du Vieux Moulin 16 et 18. Il comprend 37 appartements, essentiellement des studios, réservés aux femmes seules ou célibataires, veuves ou divorcées ayant des soucis financiers, souvent à la suite de problèmes de santé, d'un manque de capacités professionnelles, de difficultés familiales. Dans les années 1964-1965 deux nouveaux immeubles virent le jour (soit 152 appartements de 1 et 2 pièces) au Ch. des Sauges 35 et 37.

Actuellement ces bâtiments sont en rénovation. L'évolution de la société qui montre un nombre toujours croissant de familles monoparentales avec des difficultés financières, nous a fait transformer un certain nombre de studios en deux pièces pour pouvoir accueillir des mères avec enfant.

La convivialité a toujours été une préoccupation du comité dès la création des maisons. Au Chemin des Sauges 37, une grande salle et une cuisine désormais ouvertes sur le jardin permettent d'organiser des manifestations pour toutes les habitantes, par exemple la fête de Noël, le loto traditionnel de février. Ce lieu peut être mis à disposition des locataires pour des fêtes de famille, des cours de gymnastique. Chaque année l'équipe

d'animation prépare en décembre un vin chaud dans le hall d'entrée des Sauges 37, à la St-Nicolas les habitants du Vieux Moulin reçoivent un cornet de friandises. En été une grillade est organisée devant chaque maison et nous nous préparons à partir pour une course en autocar dans le Jorat.

En mars 2009 l'article 2 de nos statuts a dû être modifié à cause de la nouvelle loi stipulant l'égalité hommes-femmes. Il est le suivant : « la société a pour but de procurer des logements sains et bon marché à des personnes disposant de revenus modestes. »

Pour pouvoir bénéficier de ces appartements il faut avoir travaillé ou habité à Lausanne depuis trois ans, (c'est la Commune qui nous subsidie) et avoir un revenu qui ne permet pas de payer un loyer normal.

Le comité de direction dont tous les membres sont bénévoles, travaille avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt, mettant un accent important sur ses rapports avec les locataires.

Toute personne peut contribuer à la vie de l'Habitation Féminine en souscrivant une ou des parts sociales de Fr. 100.-
Renseignements :
Société coopérative de l'Habitation féminine
Ch. des Sauges 37, 1018 Lausanne

L'avortement : une affaire privée, vraiment ?

par Charlotte Mosquera

Le peuple suisse votera prochainement sur l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée » qui propose que l'avortement ne soit plus remboursé par l'assurance maladie obligatoire. Après des années de luttes pour obtenir la légalisation de l'avortement, il y a 10 ans, les milieux anti-avortement reviennent à la charge, et faute de pouvoir en demander l'interdiction, cherchent à en limiter l'accès. Or la législation a permis un encadrement et des exigences spécifiant les conditions dans lesquelles les avortements sont pratiqués, ainsi qu'un suivi médical et éventuellement psychologique.

La Suisse présente l'un des taux d'avortement les plus bas d'Europe ; l'on compte environ 11'000 IVG en 2010. Ce chiffre est stable depuis 2004, ce qui permet de penser que l'accès à un avortement pratiqué dans de bonnes conditions n'est en aucun cas considéré comme un encouragement à y recourir.

Par ailleurs, l'initiative prévoit que l'avortement ne soit plus remboursé, ce qui implique que les femmes qui en ont les moyens et qui souhaitent avorter continueront à le faire. Pour les autres, une grossesse menée à terme, pourrait entraîner une augmentation des abandons, peut-être par le biais des « boîtes à bébés » comme il en existe à Schwyz et à Davos (lieu dans l'hôpital où une jeune maman désespérée peut laisser son bébé de manière anonyme). Pour l'heure, aucun dispositif de ce genre n'existe en Suisse romande.

Au-delà de la question même de l'avortement, ce type d'argumentation qui justifie des coupes dans la santé, semble extrêmement dangereux. A quand une initiative prônant que la maternité est une affaire privée et que les coûts liés devront être à charge des parents ? C'est ce vers quoi nous nous dirigeons avec ce type d'argumentation.

Le Conseil fédéral a décidé de recommander le rejet de l'initiative, sans contre-projet.

Cette initiative nous rappelle encore une fois la nécessité de continuer à défendre les acquis, et si l'avortement restera toujours un événement douloureux et difficile à vivre, il reste néanmoins un droit fondamental pour la femme de décider comment elle dispose de son corps et de sa maternité.

Un théâtre qui interroge *par Martine Gagnebin*

Du 11 au 30 septembre dernier, au théâtre Pulloff, Lausanne, un spectacle magnifiquement enlevé permettait de réfléchir, rire, protester, autour d'un thème engagé, celui de l'égalité : « Mais que veulent-elles encore ? Encore ! » Rencontre avec sa conceptrice, metteuse en scène et actrice, Evelyne Knecht.

Un théâtre actif

Tel est le nom de la compagnie, créée en 2006 par Evelyne Knecht. Son but est de « proposer des projets en lien avec la vie de la cité », de « questionner ».

Les spectacles du Théâtre Actif sont toujours des créations. A partir de ses lectures, la metteuse en scène récolte des bribes, réalise un montage de textes, mais aussi écrit elle-même. Au cours des répétitions, les actrices et acteurs apportent également leur contribution. Pas question, sauf exception, pour Evelyne Knecht de se servir en librairie d'une pièce déjà écrite. Ses spectacles[1] sont à chaque fois des prises de parole sur un thème.

Féminisme

Si la dernière création du Théâtre Actif, « Top Dogs », traitait des licenciements, celle de septembre dernier nous demandait ce que veulent encore les femmes.

Un travail de mémoire : le suffrage féminin, l'avortement, l'égalité et les grèves des femmes. Des questions : pourquoi parler encore et toujours des salaires, du partage des tâches, des violences domestiques ? Et gare au retour de la femme objet !

Des clins d'œil : des chansons féministes emblématiques et des « tubes » des années 70 à 90, une amitié forte entre trois copines, des costumes délicieusement désuets et pourtant évocateurs.

Evelyne Knecht dit ne pas avoir un « parcours » féministe particulier. Mais pour elle, questionner notre temps et notre société, conduit forcément à des réflexions et des positionnements engagés.

Une artiste

Sur les sujets évoqués plus haut, on a pu lire de nombreux ouvrages, souvent très sérieux, parfois drôles. Choisir la forme théâtrale pour les donner à voir est une tout autre chose. Evelyne Knecht, femme de théâtre, crée une œuvre très poétique, pleine d'humour, sans exclure la gravité. Susciter l'émotion est une des qualités premières de tout art. Et les trois actrices[2] y excellent !

En créant « Mais que veulent elles encore ? Encore ! », la metteuse en scène a relevé quelques défis de taille : la recherche des fonds nécessaires, la constitution de la troupe – le choix d'une équipe féminine est, pour un tel sujet, délibéré – le temps très court alors qu'une démarche de ce genre en demande plus que pour la reprise d'une pièce existante, l'important domaine de la communication et le désir de voir son spectacle partir en tournée. Mais ce sont là des embûches qui ne découragent en rien cette femme pour qui le théâtre fait partie de sa vie et de ses engagements. Nous ne pouvons que lui dire MERCI !

PS : et si le spectacle poursuit sa route, n'hésitez pas un instant : réservez immédiatement votre place !

1) La compagnie a présenté en 2006 « Mais que veulent-elles encore ? Encore !, puis « Hélas, Emile… », « Comment élever un ado d'appartement ? », « Top Dogs »
2) Margarita Sanchez, Véronique Montel, Evelyne Knecht.

Adf-Vaud

Mise en page : Viviane Schusselé, adf-vaud@bluewin.ch
Corrections : Floriane Pariat
Envoi Gazette : Gabrielle Ethenoz, Floriane Pariat
Impression : Imprimerie offset Ph. Afonso

Demande d'adhésion à l'Adf-Vaud (cotisation annuelle CHF 40-.) ccp 10-23980-5

A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon
Tél. et Fax 024 499.22.92 E.mail adf-vaud@bluewin.ch